



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question au Gouvernement n° 1637

Texte de la question

ANNULATION DU MATCH OM-PSG

M. le président. La parole est à M. Dominique Tian, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Dominique Tian. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée des sports, Mme Rama Yade. Madame la secrétaire d'État, Marseille a connu dimanche après-midi des scènes d'une violence inouïe à l'annonce de l'annulation du match OM-PSG quelques heures seulement avant le coup d'envoi. Seule la présence de plus de 700 policiers et gendarmes a permis de rétablir le calme, mais les dégâts dans le centre-ville de Marseille sont très importants et les Marseillais éprouvent à juste titre des sentiments de colère, d'indignation mais aussi d'incompréhension.

Alors que, depuis plusieurs jours, des rumeurs persistantes annonçaient la possible annulation du match en raison de la contamination de joueurs par la grippe A, des centaines de supporters du Paris-Saint-Germain continuaient dimanche, en début d'après-midi, à arriver à Marseille en train, en bus, en voiture, laissant craindre une situation explosive à l'annonce de l'annulation.

Devant ce gâchis humain, matériel et financier, nous sommes en droit de nous interroger.

La ligue de football a-t-elle parfaitement joué son rôle, notamment en confirmant le samedi à treize heures la tenue probable du match ?

Le principe de précaution, en matière de santé comme de sécurité publique, ne devait-il pas conduire à annuler ce match dès vendredi ou, au plus tard, samedi ?

N'est-il pas finalement de la responsabilité des pouvoirs publics d'édicter une règle commune à l'ensemble des fédérations sportives afin de prévoir un délai acceptable pour toute annulation de match ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des sports.

Mme Rama Yade, *secrétaire d'État chargée des sports*. Comme vous tous, monsieur le député, j'ai été profondément choquée dimanche par la violence des affrontements à Marseille. Ce sont des scènes d'émeutes urbaines inacceptables, que le Gouvernement dans son ensemble a condamnées.

Il faut en tirer les enseignements, comme le souhaite le Premier ministre.

La ligue de football professionnel a-t-elle joué son rôle ? ("*Non !*" *sur plusieurs bancs.*) Rappelons les faits.

Les instructions de la cellule interministérielle de crise prévoient que la situation sanitaire de l'une des deux équipes peut conduire à des reports de rencontres à l'initiative de la fédération ou de la ligue.

Samedi, deux cas de grippe A H1N1 étaient avérés dans l'effectif parisien, ce qui a conduit la commission médicale de la fédération à recommander le maintien du match. La ligue a estimé devoir suivre ces recommandations.

Le lendemain, après l'apparition de nouveaux cas, la commission médicale a recommandé cette fois le report du match, considérant que les risques sanitaires étaient trop élevés, report qui a été officialisé à treize heures trente.

Quels enseignements en tirer ?

La prévention de la pandémie impose de concilier deux impératifs, la santé publique et l'ordre public. Planifiées ou non, exacerbées par le report du match ou non, ces violences nous rappellent que, pour les matchs à haut risque comme OM-PSG, le principe de sécurité maximale doit s'appliquer. À la pandémie grippale, n'ajoutons

pas les désordres et les violences du hooliganisme. J'ai donc demandé aux autorités sportives d'être capables d'identifier, d'anticiper et de prévenir ce type de situation.

Le Gouvernement en appelle à la responsabilité et à la solidarité des clubs, qui doivent privilégier l'intérêt général. Il en appelle à la responsabilité et à la solidarité des supporters, qui doivent s'attendre à de nouveaux reports dans des conditions acceptables, car nous appelons à la responsabilité des instances professionnelles. L'impératif d'ordre public doit être primordial lorsque l'on met en oeuvre les dispositions du plan national de lutte contre la pandémie grippale. Certains matchs entraînent de très fortes tensions. Cela justifie que des règles particulières soient appliquées, notamment un préavis de vingt-quatre heures en cas de report, comme l'a souhaité le Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1637

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 octobre 2009